

Manifeste Donner les Moyens d'Apprendre

Les violences conjugales, fléau insidieux qui brise des vies et mutilé des avenir, laissent des cicatrices profondes et durables. Au-delà des souffrances physiques et psychologiques immédiates, elles entravent insidieusement la capacité des femmes victimes à se reconstruire et à retrouver leur autonomie. L'accès à l'apprentissage, sous toutes ses formes, représente pourtant une clé essentielle pour leur émancipation, leur réinsertion sociale et professionnelle, et leur guérison.

Moi-même victime, ayant subi les violences conjugales pendant treize longues années, je témoigne de la puissance transformatrice de l'apprenance. C'est à travers l'acquisition de plusieurs diplômes, soutenue par un suivi psychologique essentiel, que j'ai pu me reconstruire et retrouver mon chemin. Forte de cette expérience et de la conviction que l'apprentissage est un levier fondamental, j'ai créé l'association "Maison Grech Femme Libre" pour jouer un rôle actif dans l'accompagnement des femmes victimes vers l'autonomie. Trop souvent, les obstacles à l'apprenance pour ces femmes sont invisibilisés ou sous-estimés. Les traumatismes, l'isolement, les difficultés matérielles et le manque de confiance en soi constituent autant de barrières qui les éloignent des chemins de la connaissance et du développement de nouvelles compétences.

Ce manifeste est un appel urgent à reconnaître l'apprenance non pas comme un luxe, mais comme un droit fondamental et un levier indispensable pour la reconstruction des femmes victimes de violences conjugales. Il s'adresse aux pouvoirs publics, aux institutions éducatives et de formation, aux associations, aux entreprises et à l'ensemble de la société civile. Il vise à susciter une prise de conscience et à impulser des actions concrètes pour véritablement donner les moyens d'apprendre à celles qui ont tant à reconstruire.

Constat - Les Obstacles à l'Apprenance

Pour les femmes victimes de violences conjugales, le chemin vers l'apprenance est semé d'embûches spécifiques, souvent invisibles pour ceux qui n'ont pas vécu cette réalité. Ces obstacles, imbriqués et interdépendants, constituent de réelles barrières à leur reconstruction et à leur autonomisation par le savoir.

L'empreinte des traumatismes est sans doute l'obstacle le plus profond. Les violences physiques, psychologiques et émotionnelles laissent des séquelles durables : troubles du sommeil, anxiété, dépression, syndrome de stress post-traumatique. Ces états peuvent altérer considérablement la concentration, la mémoire et la capacité d'apprentissage. La peur constante et le sentiment d'insécurité peuvent rendre difficile l'investissement dans un projet à long terme comme une formation.

L'isolement social et la perte de confiance en soi sont également des freins majeurs. Souvent coupées de leur réseau social et soumises à une dévalorisation constante de la part de leur agresseur, ces femmes arrivent aux portes de l'apprentissage avec une image d'elles-mêmes profondément négative. La peur du jugement, le sentiment de ne pas être capables, ou la difficulté à se projeter dans un avenir positif peuvent paralyser leur élan.

Les difficultés matérielles et logistiques viennent complexifier davantage cette situation. La précarité financière, souvent conséquence directe des violences (perte d'emploi, contrôle financier exercé par l'agresseur), rend l'accès à la formation onéreux. Les problèmes de logement, de transport et de garde d'enfants constituent également des obstacles pratiques importants, particulièrement lorsqu'elles sont en phase de rupture et doivent reconstruire leur vie avec peu de moyens.

Trop souvent, l'implication des services sociaux et le soutien de l'État ne sont pas à la hauteur des besoins, et un manque d'empathie criant est parfois constaté. Mon expérience personnelle en témoigne : après avoir divorcé et, plus récemment, face à des menaces de mort, l'attente de trois semaines pour une intervention d'une assistante sociale, qui ne considérait pas la situation comme urgente, est inacceptable. Le silence des services du Président de l'Exécutif de Corse et l'absence de réponse du maire face à une telle détresse soulignent un manque de considération alarmant. Ce manque de réactivité et d'empathie de la part des institutions renforce le sentiment d'abandon et compromet gravement les chances de reconstruction des victimes, y compris dans leur accès à l'apprentissage.

Enfin, il est crucial de souligner le manque de reconnaissance des compétences acquises dans ce contexte de survie. Les femmes victimes de violences développent des capacités d'adaptation, de résilience, d'organisation et de gestion de crise souvent exceptionnelles. Pourtant, ces savoir-faire sont rarement valorisés ou pris en compte dans les parcours d'apprentissage traditionnels, renforçant un sentiment d'illégitimité et de dévalorisation.

Propositions - Pour une Apprenance Émancipatrice

Face aux obstacles multiples et complexes que rencontrent les femmes victimes de violences conjugales dans leur parcours d'apprenance, il est impératif de mettre en œuvre des mesures audacieuses et adaptées. Ces propositions visent à créer un environnement d'apprentissage véritablement émancipateur, qui reconnaisse leurs besoins spécifiques, valorise leurs compétences et leur offre les moyens de se reconstruire durablement.

1. Un accompagnement psychosocial renforcé et intégré : L'accès à un soutien psychologique spécialisé doit être une priorité et être intégré aux parcours d'apprentissage. Des professionnels formés aux traumatismes liés aux violences conjugales devraient être disponibles pour offrir un accompagnement individuel et collectif, favorisant la guérison et la restauration de la confiance en soi.

2. Des environnements d'apprentissage sécurisants et adaptés : Il est crucial de créer des espaces de formation où les femmes se sentent en sécurité physique et émotionnelle.

Cela peut passer par des groupes de parole intégrés aux formations, des formations non-mixtes si souhaité, et des pédagogies tenant compte des spécificités des traumatismes (rythmes d'apprentissage flexibles, approches douces et progressives).

3. La reconnaissance et la valorisation des savoirs expérientiels : Les compétences développées par les femmes victimes dans leur parcours de survie (résilience, organisation, gestion de crise, empathie) doivent être reconnues et valorisées à travers des dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) adaptés et accessibles.

4. Un accès facilité à la formation et à l'emploi : Des mesures spécifiques doivent être mises en place pour lever les barrières financières (bourses d'études spécifiques, aides à la formation), logistiques (solutions de garde d'enfants, aide à la mobilité) et sociales (accompagnement personnalisé vers l'emploi, mentorat). Dans cette optique, ***la mise en place de contrats spécifiques, inspirés du service civique, pourrait offrir une solution transitoire et valorisante. Ces contrats d'une durée d'un an permettraient aux femmes victimes d'être rémunérées tout en s'engageant dans des missions utiles, par exemple au sein d'associations comme la "Maison Grech Femme Libre". À l'issue de ce contrat, un accompagnement vers une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pourrait leur permettre de faire reconnaître officiellement les compétences acquises durant cette période, facilitant ainsi leur insertion professionnelle durable, comme cela a été mon propre parcours.***

5. La sensibilisation et la formation des professionnels : Il est indispensable de former les professionnels de l'éducation, de la formation, de l'emploi et des services sociaux aux spécificités des violences conjugales et à leurs impacts sur l'apprenance. Une meilleure compréhension permettra d'adapter les pratiques et d'offrir un accompagnement plus pertinent et empathique.

6. Le développement de partenariats et de réseaux : La création de liens solides entre les organismes de formation, les associations de soutien aux victimes, les entreprises et les pouvoirs publics est essentielle pour construire des parcours d'apprentissage cohérents et débouchant sur des opportunités concrètes.

Appel à l'Action - Pour un Changement Durable

Ce manifeste n'est pas seulement un cri d'alarme, mais aussi un appel vibrant à une action collective et coordonnée. Pour que l'apprenance devienne une réalité pour toutes les femmes victimes de violences conjugales, nous devons agir ensemble et sans délai.

Nous appelons les pouvoirs publics à :

Reconnaître l'apprenance comme un pilier essentiel de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Allouer des moyens financiers spécifiques et pérennes pour soutenir des dispositifs d'apprentissage adaptés et sécurisants.

Mettre en place et financer des contrats spécifiques, inspirés du service civique, avec une perspective de VAE pour favoriser l'insertion professionnelle progressive.

Renforcer la formation initiale et continue des professionnels des services sociaux, de la justice, de l'éducation et de la formation sur les spécificités des violences conjugales et la nécessité d'une approche empathique et réactive.

Simplifier les démarches administratives et améliorer la coordination entre les différents services pour faciliter l'accès des victimes aux dispositifs d'aide et de formation.

Nous appelons les institutions éducatives et de formation à :

Développer des pédagogies sensibles aux traumatismes et adaptées aux besoins spécifiques des femmes victimes.

Créer des environnements d'apprentissage inclusifs et sécurisants, intégrant si nécessaire des groupes de parole et des espaces non-mixtes.

Mettre en place des dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) accessibles et valorisants.

Offrir des modalités d'apprentissage flexibles pour tenir compte des contraintes matérielles et psychologiques.

Nous appelons les associations de soutien aux victimes à :

Continuer leur travail essentiel d'accompagnement et d'orientation vers les dispositifs d'apprentissage.

Développer des partenariats avec les organismes de formation et les entreprises pour créer des parcours d'insertion adaptés.

Sensibiliser les femmes victimes au potentiel de l'apprenance comme outil de reconstruction et d'autonomie.

Nous appelons les entreprises à :

S'engager dans l'inclusion des femmes victimes de violences conjugales en facilitant leur accès à l'emploi et à la formation professionnelle.

Mettre en place des politiques de ressources humaines sensibilisées à cette problématique et offrant un soutien adapté.

Valoriser les compétences uniques acquises par ces femmes.

Nous appelons l'ensemble de la société civile à :

Prendre conscience de l'importance de l'apprenance dans le processus de reconstruction des femmes victimes.

Soutenir les initiatives locales et nationales visant à faciliter leur accès à l'éducation et à la formation.

Combattre les stéréotypes et les préjugés qui peuvent entraver leur réinsertion.

Ensemble, engageons-nous à donner véritablement les moyens d'apprendre à ces femmes courageuses, pour qu'elles puissent reconstruire leur vie avec dignité et autonomie.